

Espaces Naturels Protégés de Basse-Normandie

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

Cet acte a pour objet de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la protection des biotopes (ou "milieux de vie") indispensables à la survie d'espèces protégées, en application des articles 3 et 4 de la loi du 10 juillet 1976 (code rural : art. L211.1 et L211.2 ; art. R211.12 et suivants). Plus généralement, il peut également interdire, ponctuellement, les actions portant atteinte aux équilibres biologiques des milieux (au sens écologique d'habitats naturels telles que dunes, landes, pelouses...).

APPB N° AB023

Coteau des Champs-Genêts



N° du site : **AB023**

Date de mise à jour **31 Août 1999**

Nature de la mesure :

Arrêté Préfectoral.

Date : **18 Août 1999**

Superficie : **29 ha**

Altitudes : **160 à 220**

Statuts des propriétés :

CFEN de Basse-Normandie
Privé

Réglementation :

Le retournement et la mise en culture des sols, la fertilisation, les traitements chimiques, l'arrachage et la destruction des haies, les plantations sur certaines parcelles, le pâturage et la fauche entre le 1.04 et le 30.07 sur les secteurs pentus sont interdits. De même, la destruction ou l'altération des biotopes, la circulation des véhicules à moteur, l'abandon, le dépôt ou le rejet de produits ou matériaux et les activités de loisirs susceptibles de dégrader les lieux sont prohibés.

La réalisation de travaux légers de génie écologique et le brûlage en tas des produits végétaux issus de ces opérations sont toutefois autorisés.

Partenaires pour la gestion :

CFEN de Basse-Normandie
Propriétaire
Commune
Groupe Ornithologique Normand
Services de l'Etat
Exploitant

Département(s) : **Orne (61)**

Commune(s) :

61010 AUBRY-LE-PANTHOU

PRESENTATION GENERALE DU SITE :

S'étendant sur le flanc d'un vallon appartenant au haut-bassin de la Vie, le coteau des Champs-Genêts participe aux paysages typiques du pays d'Auge Ornaïs. Géologiquement, cette remarquable picane très pentue et exposée plein sud, est constituée de craie cénomaniennne du Crétacé, surmontée d'une formation à silex à sol plus frais. En bon état de conservation, les principales formations et structures végétales en place traduisent bien les caractéristiques physiques souvent contraignantes du site (fortes pentes, sols maigres, sécheresse...) et témoignent d'activités agricoles pour certaines disparues : vastes secteurs de pelouses calcaires riches en orchidées et parsemées çà et là de fruticées à aubépines, prunelliers ou églantier, formation à genévrier commun au niveau de la partie est du site, hêtraie sur le plateau sommital relayée en bordure de pente par une lisière forestière riche en arbustes (viorne, fusain, noisetier, érable champêtre, robinier...), prairie maigre de fauche à variante sèche, prairie de pâture et de fauche en bas de pente. D'importantes haies bocagères et bandes boisées bordent l'ensemble du site.

Sont visées par l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope les parcelles cadastrales n° 25, 60, 64 à 69, 72, 73, 216, 240, 242, 253 et 255 de la section B.

CRITERES PATRIMONIAUX MOTIVANT LA PROTECTION :

En complément des valeurs paysagère et historique que représente ce type de milieu menacé de disparition ou de banalisation par abandon des pratiques agricoles extensives, la valeur du patrimoine naturel y apparaît exceptionnelle. Parmi les espèces végétales, l'Arrêté Préfectoral relatif au coteau des Champs-Genêts vise plus particulièrement la gentiane croisettes (*Gentiana cruciata*), plante très rare et menacée pour laquelle ce site constitue la plus importante station normande, l'orchis vert ou orchis grenouille (*Coeloglossum viride*), orchidée discrète caractéristique des pelouses calcaires puis l'ophrys litigieux (*Ophrys sphegodes* ssp. *litigiosa*), autre orchidée rare à floraison très précoce. Ces trois espèces bénéficient d'une protection au niveau régional. L'Arrêté vise également la locustelle tachetée (*Locustella naevia*), pour laquelle la structure végétale diversifiée du coteau est favorable. Protégé au niveau national, ce petit passereau migrateur est géographiquement répandu mais il est toujours très localisé et en faible densité sur les quelques sites où il niche.

AUTRES INTERETS PATRIMONIAUX :

Parmi les 270 espèces végétales recensées sur le site en 1999 (plantes à fleurs, fougères, mousses et hépatiques), de nombreuses autres plantes présentent un intérêt patrimonial élevé du fait de leur rareté, de leur typicité ou de leur développement exceptionnel sur le site. On mentionnera notamment la brunelle laciniée (*Prunella laciniata*) rare et exclusive des pelouses calcaires. Les orchidées, représentées par 16 espèces différentes (nombreux ophrys, orchis moucheron, céphalanthère pâle, platanthère à deux feuilles, orchis pourpre...), s'y comptent pour certaines d'entre elles par milliers de pieds.

Sur le plan faunistique, un inventaire préliminaire des invertébrés confirme la grande diversité et toute l'originalité de ce type de milieu : nombreux criquets et papillons dont l'Argus bleu nacré (*Lysandra coridon*), 43 espèces de mollusques continentaux. 71 espèces d'oiseaux ont été observées à ce jour sur le site. Parmi les plus caractéristiques, citons le faucon hobereau (*Falco subbuteo*), l'alouette lulu (*Lullula arborea*) ou encore l'hypolaïs polyglotte (*Hippolais polyglotta*). La pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), espèce très rare dans la région, a été observée à 2 reprises sur le coteau au printemps (97 et 99) et constitue de ce fait un nicheur potentiel.

GESTION :

En septembre 1995 a été signée une convention simple de gestion de droit privé entre la propriétaire et le Groupe Ornithologique Normand.

Soutenus financièrement par l'Etat, divers chantiers de restauration (débroussaillage) ont alors été réalisés, soit par des bénévoles, soit par l'Association Insertion Familles Rurales (AIFR). De même, la mise en place, depuis 1997, d'un pâturage extensif par des chevaux de race "Camargue" et plus ponctuellement par des chèvres "communes de l'ouest" permet d'entretenir efficacement les pelouses calcaires ouvertes.

Plus récemment, le coteau a été pour partie contractualisé (sur 12 ha environ) au titre de l'opération locale agri-environnementale "Pays d'Auge-Le Merlerault" et a fait l'objet d'une acquisition partielle par le Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels de Basse-Normandie, à l'exception des parcelles proches de l'habitation de la propriétaire, soit environ 15 ha.

Enfin, des stages et animations sont régulièrement organisés sur ce site majeur pour la conservation des pelouses calcaires à l'échelon régional, afin d'en faire découvrir les richesses écologiques, dans le respect des sensibilités liées au patrimoine naturel.

Eléments de bibliographie

- Association Faune-Flore de l'Orne, 1989 - Les Sites Naturels de l'Orne. Tome1. Conseil Général de l'Orne.
- DEBOUT G. et coll., 1995-1997 - Etat des réserves du GONm. Groupe Ornithologique Normand. Rapports annuels.
- Groupe Ornithologique Normand, 1991 - Atlas des Oiseaux nicheurs Normands. Normandie et Iles Anglo-Normandes. 247 p.
- GUENIN E., Février 1997 - Conservation des coteaux calcaires de Basse-Normandie. Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels de Basse-Normandie. 21 p.
- Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF n°0091 0001 - Coteau des Champs-Genêts. DIREN de Basse-Normandie.
- PROVOST M., 1993 - Atlas de répartition des plantes vasculaires de Basse-Normandie. Presses Universitaires de Caen.
- ROLAND R., Septembre 1999 - Conservation durable des pelouses calcicoles. Application au coteau des Champs-Genêts (Aubry-le-Panthou, Orne). De la connaissance scientifique à la décision administrative. Rapport de D.E.A. Direction Régionale de l'Environnement de Basse-Normandie, Département de géographie - UFR des Sciences de la Terre et de l'Aménagement Régional - Université de Caen. 68 P. et annexes.
- STALLEGGER P., 1996 - Une Nouvelle Réserve du G.O.N. Le Petit Liseron n°2/1996 : p. 4.